

L'an deux mille vingt-deux, le mardi douze avril, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis, à 18h30 à la salle des fêtes de Fontaine-Simon, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD.

Date de convocation : 6 avril 2022

Secrétaire de séance : M. Jean Michel CERCEAU

Etaient présents :

M. MARTINEAU Laurent, M. LEGROS Eric, M. ROUSSELLE René, M. BOUTELOUP Jean-François, M. MONNIER David, Mme FILOCHE Marie-Line, M. DOGIMONT André, M. VALLEE Dominique, Mme PISTRE Brigitte, Mme HUILLERY Denise, M. GERARD Eric, M. LAFOY Michel, Mme COUTEL Stéphanie, M. PILFERT Jean-Louis, M. LECOMTE Martial, M. BIZARD Michel, M. HENRY Jacques, M. FEZARD Francis, Mme HERVET Monique, M. ROUSSEAU Waldeck, Mme GACHE Marjorie, Mme COUDRAY Bernadette, M. GOUPIL Guillaume, M. CERCEAU Jean-Michel, M. PROVOT Victor

Assistaient également : M. CUVIER Fabrice (Frazé), Mme DUTERTRE Sylvie (Fontaine Simon), M. MERCIER Frédéric (Fontaine Simon), M. DEBRAY Bruno (La Croix du Perche), M. DELANGLE Bruno (DGS), Mme DUEZ Estelle (DGA)

Excusés : M. MOCOJNI Marc, M. GUILLEMET Philippe, M. RUEL Yves, M. MASSON Fabien, Mme CORDIER Catherine, M. JEROME Bruno, Mme WAGNER Dominique, Mme BOUIX-ECHIVARD Séverine, M. THOMAS Michel, M. TRAN Roger, Mme DESSE Nelly, M. BARRAL Christophe, M. GENTY Benoit, M. BORDIER Christophe, M. BLAZEJEWSKI Frédéric, Mme OBE Cornélia, Mme GUERIN Colette

Pouvoirs :

M. Marc MOCOJNI donne pouvoir à M. Laurent MARTINEAU  
Mme Catherine CORDIER donne pouvoir à M. Michel LAFOY  
M. Bruno JEROME donne pouvoir à Mme Stéphanie COUTEL  
Mme Dominique WAGNER donne pouvoir à M. Michel LAFOY  
Mme Séverine BOUIX donne pouvoir à M. Eric GERARD  
M. Michel THOMAS donne pouvoir à M. Martial LECOMTE  
M. Roger TRAN donne pouvoir à M. Eric LEGROS  
Mme Nelly DESSE donne pouvoir à M. Michel BIZARD  
M. Christophe BARRAL donne pouvoir à Mme Bernadette COUDRAY  
M. Christophe BORDIER donne pouvoir à M. Jean-Michel CERCEAU  
M. Frédéric BLAZEJEWSKI donne pouvoir à M. René ROUSSELLE

**L'ordre du jour est le suivant :**

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> mars 2022
- Approbation des Comptes administratifs et Comptes de gestion 2021
- Approbation des affectations de résultats 2021
- Vote des taux d'imposition 2022
- Subventions aux budgets annexes
- Attribution de subventions pour les manifestations 2022
- Vote des Budgets primitifs 2022
- Dossiers Perche Ambition 2022
- Fixation des tarifs pour la Régie Terres de Perche
- Nouveau tarif de location du bâtiment relais de La Loupe
- Evaluations environnementales des PLUI : avenant avec le Parc Naturel Régional du Perche
- Avenant à la DSP Enfance Jeunesse avec ELAN

- Interconnexion des réseaux d'eau potable – Programme pluriannuel d'investissement
- Lancement d'une étude préparatoire au transfert des compétences Eau et Assainissement
- Point relatif à la réalisation des schémas directeurs d'eau et d'assainissement
- Adhésion au GIP RECIA
- Questions diverses

### **1. Désignation d'un secrétaire de séance**

M. Jean-Michel CERCEAU est nommé secrétaire de séance

### **2. Approbation du Procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> mars 2022**

Le Conseil approuve ce Procès-verbal à l'unanimité.

### **3. Approbation des Comptes administratifs et Comptes de gestion 2021**

Madame Huillery, présente les comptes administratifs.  
Monsieur Gérard quitte la salle et Madame Huillery préside le vote.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve les 11 Comptes administratifs suivants :**

- Budget principal

**Délibération n°25-22 (34 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)**

Le Conseil Communautaire, par 34 voix pour, 0 contre, 0 abstention,  
Vote à l'unanimité le compte administratif « **Général** » de l'exercice 2021 arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	6 408 618,58	862 451,49
Restes à réaliser dépenses		260 630,11
Recettes	7 587 949,18	690 772,20
Restes à réaliser recettes		331 508,50
Excédent ou Déficit	1 179 330,60	-171 679,29

- Budget annexe « Bâtiments d'activités »

**Délibération n°26-22 (34 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)**

Le Conseil Communautaire, par 34 voix pour, 0 contre, 0 abstention,  
Vote à l'unanimité le compte administratif « **Bâtiments d'activités** » de l'exercice 2021 arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	90 199,74	560 224,73
Restes à réaliser dépenses		
Recettes	164 351,85	556 266,44
Restes à réaliser recettes		
Excédent ou Déficit	74 152,11	-3 958,29

- Budget annexe « Pôle tertiaire »

**Délibération n°27-22 (34 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)**

Le Conseil Communautaire, par 34 voix pour, 0 contre, 0 abstention,  
Vote à l'unanimité le compte administratif « **Pôle tertiaire** » de l'exercice 2021 arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	117 873,79	138 376,16
Restes à réaliser dépenses		5 940,00
Recettes	171 126,13	118 877,39
Restes à réaliser recettes		
Excédent ou Déficit	53 252,34	-19 498,77

- Budget annexe « Maison de Santé Pluridisciplinaire »

**Délibération n°28-22 (34 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)**

Le Conseil Communautaire, par 34 voix pour, 0 contre, 0 abstention,  
Vote à l'unanimité le compte administratif « **Maison de Santé Pluridisciplinaire** » de l'exercice 2021 arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	98 436,23	75 926,28
Restes à réaliser dépenses		
Recettes	143 954,00	54 828,66
Restes à réaliser recettes		
Excédent ou Déficit	45 517,77	-21 097,62

- Budget annexe « ZA La Loupe »

**Délibération n°29-22 (34 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)**

Le Conseil Communautaire, par 34 voix pour, 0 contre, 0 abstention,  
Vote à l'unanimité le compte administratif « **ZA La Loupe** » de l'exercice 2021 arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	408 571,58	1 078 717,49
Restes à réaliser dépenses		
Recettes	1 042 598,48	402 627,56
Restes à réaliser recettes		
Excédent ou Déficit	634 026,90	-676 089,93

- Budget annexe « ZA Champrond en Gâtine »

**Délibération n°30-22 (34 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)**

Le Conseil Communautaire, par 34 voix pour, 0 contre, 0 abstention,  
Vote à l'unanimité le compte administratif « **ZA Champrond en Gâtine** » de l'exercice 2021 arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	261 467,88	461 926,94
Restes à réaliser dépenses		
Recettes	465 383,81	259 021,01
Restes à réaliser recettes		
Excédent ou Déficit	203 915,93	-202 905,93

- Budget annexe « Zone d'activités de Thiron »

**Délibération n°31-22 (34 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)**

Le Conseil Communautaire, par 34 voix pour, 0 contre, 0 abstention,  
Vote à l'unanimité le compte administratif « **ZA Thiron Gardais** » de l'exercice 2021 arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	451 730,81	451 519,02
Restes à réaliser dépenses		
Recettes	569 566,60	451 518,68
Restes à réaliser recettes		
Excédent ou Déficit	117 835,79	-0,34

- Budget annexe « SPANC »

**Délibération n°32-22 (34 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)**

Le Conseil Communautaire, par 34 voix pour, 0 contre, 0 abstention,  
Vote à l'unanimité le compte administratif « **SPANC** » de l'exercice 2021 arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	139 968,55	6 273,00
Restes à réaliser dépenses		119 843,00
Recettes	218 554,91	15 393,05
Restes à réaliser recettes		119 843,00
Excédent ou Déficit	78 586,36	9 120,05

- Budget annexe « Interconnexion du réseau d'eau potable »

**Délibération n°33-22 (34 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)**

Le Conseil Communautaire, par 34 voix pour, 0 contre, 0 abstention,  
Vote à l'unanimité le compte administratif « **Interconnexion du réseau d'eau potable** » de l'exercice 2021 arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	46 162,30	1 264 707,28
Restes à réaliser dépenses		59 064,41
Recettes	33 512,40	672 679,13
Restes à réaliser recettes		504 909,00
Excédent ou Déficit	-12 649,90	-592 028,15

- Budget annexe « Transports scolaires »

**Délibération n°34-22 (34 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)**

Le Conseil Communautaire, par 34 voix pour, 0 contre, 0 abstention,  
Vote à l'unanimité le compte administratif « **Transports Scolaires** » de l'exercice 2021 arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	369 878,11	30 541,69
Restes à réaliser dépenses		
Recettes	412 444,37	5 548,60
Restes à réaliser recettes		7 600,00
Excédent ou Déficit	42 566,26	-24 993,09

- Budget autonome « Régie des Produits Terres de Perche »

**Délibération n°35-22 (34 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)**

Le Conseil Communautaire, par 34 voix pour, 0 contre, 0 abstention,  
Vote à l'unanimité le compte administratif « **Régie des Produits Terres de Perche** » de l'exercice 2021 arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	108 076,38	95 956,74
Restes à réaliser dépenses		37 920,11
Recettes	96 895,98	166 542,82
Restes à réaliser recettes		
Excédent ou Déficit	-11 180,40	70 586,08

**Délibération n°36-22 (36 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)**

**OBJET : Approbation des comptes de gestion**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-31, L.2343-1 à D.2342-10 ; Monsieur le Président informe l'assemblée que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par le receveur et que les comptes de gestion de ce dernier sont conformes aux 11 comptes administratifs énumérés ci-dessus.

Le Président précise que le receveur a transmis à la communauté de communes ses comptes de gestion avant le 1er juin comme la loi lui en fait l'obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs du Président et des comptes de gestion du receveur

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur GERARD Eric,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, adopte les comptes de gestion du receveur pour l'année 2021 dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs pour le même exercice.

- **Budget principal**
- **Budget annexe « Pôle tertiaire »**
- **Budget annexe « Maison de Santé Pluridisciplinaire »**
- **Budget annexe « Bâtiments d'activités »**
- **Budget annexe « ZA La Loupe »**
- **Budget annexe « ZA Champrond en Gâtine »**
- **Budget annexe « ZA Thiron Gardais »**

- *Budget annexe « SPANC »*
- *Budget annexe « Interconnexion du réseau d'eau potable »*
- *Budget annexe « Transports »*
- *Budget autonome « Régie des Produits Terres de Perche »*

#### 4. Approbation des affectations de résultats 2021

**Délibération n°37-22 (36 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)**

*Le Conseil approuve l'affectation des résultats selon la synthèse suivante :*

**Budget principal :**

Résultat de fonctionnement	1 179 330,60
Résultat d'investissement	-171 679,29
Solde des RAR	70 877,39
Besoin d'investissement nouveau	-100 801,90
<b>Affectation du résultat (R1068)</b>	<b>100 801,90</b>
<b>Report en section de fonctionnement n+1</b>	<b>1 078 528,70</b>

**Délibération n°38-22 (36 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)**

*Le Conseil approuve l'affectation des résultats selon la synthèse suivante :*

**Budget annexe Pôle tertiaire**

Résultat de fonctionnement	53 252,34
Résultat d'investissement	-19 498,77
Solde des RAR	-5 940,00
Besoin d'investissement nouveau	-25 438,77
<b>Affectation du résultat (R1068)</b>	<b>25 438,77</b>
<b>Report en section de fonctionnement n+1 (R002)</b>	<b>27 813,57</b>

**Délibération n°39-22 (36 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)**

*Le Conseil approuve l'affectation des résultats selon la synthèse suivante :*

**Budget annexe Maison de santé pluridisciplinaire**

Résultat de fonctionnement	45 517,77
Résultat d'investissement	-21 097,62
Solde des RAR	0,00
Besoin d'investissement nouveau	-21 097,62
<b>Affectation du résultat (R1068)</b>	<b>21 097,62</b>
<b>Report en section de fonctionnement n+1 (R002)</b>	<b>24 420,15</b>

**Délibération n°40-22 (36 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)**

*Le Conseil approuve l'affectation des résultats selon la synthèse suivante :*

**Budget annexe SPANC :**

Résultat de fonctionnement	78 586,36
Résultat d'investissement	9 120,05
Solde des RAR	0,00
<b>Affectation du résultat (R1068)</b>	<b>0,00</b>
<b>Report en section de fonctionnement n+1 (R002)</b>	<b>78 586,36</b>
<b>Report en section d'investissement n+1 (R001)</b>	<b>9 120,05</b>

**Le Conseil approuve l'affectation des résultats selon la synthèse suivante :**

**Budget annexe Transports scolaires :**

Résultat de fonctionnement	42 566,26
Résultat d'investissement	-24 993,09
Solde des RAR	7 600,00
Besoin d'investissement nouveau	-17 393,09
<b>Affectation du résultat (R1068)</b>	<b>17 393,09</b>
<b>Report en section de fonctionnement n+1 (R002)</b>	<b>25 173,17</b>

## 5. Vote des taux d'imposition 2022

### i) Foncier Bâti, Foncier non Bâti, Cotisation Foncière des Entreprises

Suite à la notification de ces bases 2022, il appartient au Conseil communautaire de voter les taux d'imposition 2022 suivants :

- Taxe sur le foncier bâti ;
- Taxe sur le foncier non bâti ;
- Cotisation Foncière des Entreprises.

Le tableau prévisionnel d'évolution des recettes fiscales en 2022 à taux constant, est favorable de 49 000 € selon le tableau suivant :

	CA 2020	CA 2021	BP 2022
<b>T Habitation / Foncier / CFE / TA FNB</b>	<b>2 444 631</b>	<b>2 471 457</b>	<b>2 491 417</b>
dont TH	1 628 298	328 616	336 857
dont CFE	648 923	508 946	506 622
dont TFB / TFNB / TAFNB +rel	167 410	159 673	165 669
Fraction TVA		1 474 222	1 482 269
<b>CVAE</b>	<b>396 411</b>	<b>379 450</b>	<b>400 247</b>
<b>tascom</b>	<b>170 845</b>	<b>152 528</b>	<b>159 987</b>
<b>IFER</b>	<b>73 869</b>	<b>80 972</b>	<b>82 191</b>
<b>FNGIR</b>	<b>-895 011</b>	<b>-895 011</b>	<b>-895 011</b>
<b>TOTAL FISCALITE</b>	<b>2 190 745</b>	<b>2 189 396</b>	<b>2 238 831</b>

	2021			2022		
	base	taux	produit	base	taux	produit
<b>Cotisation foncière des entreprises</b>	2 448 402	20,67%	<b>506 085</b>	2 451 000	20,67%	<b>506 622</b>
<b>Taxe sur le Foncier Bâti</b>	12 073 744	0,72%	<b>87 293</b>	12 504 000	0,72%	<b>90 404</b>
<b>Taxe sur le Foncier Non Bâti</b>	1 537 709	3,17%	<b>48 745</b>	1 588 000	3,17%	<b>50 340</b>
			<b>642 123</b>			<b>647 365</b>

### **OBJET : Taux d'imposition 2022**

Après en avoir délibéré, le conseil vote les taux de fiscalité 2022 de la manière suivante (maintien des taux 2021) :

Taxe sur le foncier bâti : 0,723 %

Taxe sur le foncier non bâti : 3,17 %

Cotisation Foncière des Entreprises : 20,67 %

### ii) TEOM

Les 22 communes sont réparties dans deux syndicats distincts pour la collecte et le traitement des ordures ménagères.

a.

Les 13 communes de l'ex CdC des Portes du Perche sont desservies par le SIRTOM de Courville sur Eure.

Le service est le suivant :

- Une collecte hebdomadaire en porte à porte des ordures ménagères
- Une collecte hebdomadaire en porte à porte des emballages ménagers
- Collecte du papier et du verre en apport volontaire.

*Le SIRTOM de Courville a communiqué une augmentation du taux de TEOM de 13 % en 2021 à 13,80% en 2022 soit un produit de 1 125 187 € (1 021 292 € en 2021).*

Le SIRTOM justifie cette augmentation avec les éléments suivants :

- Au renouvellement de marchés publics au 01/01/2022 (qui ont conduit à une augmentation de certains coûts de fonctionnement)
- A l'augmentation des charges d'exploitation des déchetteries (+20%) liée à l'augmentation des tonnages notamment. L'amélioration de ce poste de dépense passera par une refonte des déchetteries (notamment St-Eliph) pour améliorer le tri à la source (containers bois, mobilier...) et diminuer les tonnages soumis à des taxes pour enfouissements.
- A l'anticipation des études et investissements nécessaires à la refonte des déchetteries.

b.

Les 8 communes de l'ex CdC du Perche thironnais et la commune de Frazé sont desservies par le SICTOM de Nogent le Rotrou. Le service est le suivant :

- Une collecte hebdomadaire en porte à porte des ordures ménagères
- Collecte des emballages ménagers, du papier et du verre en apport volontaire.

*Le SICTOM de Nogent a communiqué le maintien du taux de TEOM de 2021 à 8,80 % soit un produit de 334 639 €.*

	Bases 2021	Taux	Produit	Bas prév 2022	Taux	Produit
TEOM secteur SIRTOM Courville	7 854 269	13,00%	1 021 055	8 153 522	13,80%	1 125 186
TEOM secteur SICTOM Nogent	3 655 319	8,80%	321 668	3 802 714	8,80%	334 639

#### Délibération n°43-22 (36 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

##### **OBJET : Taxe d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères 2022**

Le Conseil après en avoir délibéré fixe le vote des taux de TEOM 2022 de la manière suivante :

- 13 communes ex CdC des Portes du Perche : 13,80 %
- 8 communes ex CdC du Perche thironnais et Frazé : 8,80 %.

## **6. Subventions aux budgets annexes**

#### Délibération n°44-22 (36 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

##### **OBJET : Subventions aux budgets annexes**

*Conformément aux documents budgétaires présentés, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'approuver pour l'exercice 2022, les subventions d'équilibre du budget principal aux budgets annexes telles que présentées ci-dessous :*

- **Budget annexe 102 - Bâtiment relais : 3 296,98 €**
- **Budget annexe 103 - Pôle tertiaire : 16 974,97 €**
- **Budget annexe 104 - Maison de Santé : 29 995,04 €**
- **Budget annexe 106 – ZA Champrond : 15 089,53 €**
- **Budget annexe 110 – Transports scolaire : 276 679,44 €**
- **Budget annexe 111 – Transport de personnes – mobilité : subvention exceptionnelle de 2 348 €**

## **7. Attribution de subventions pour les manifestations 2022**

Délibération n°45-22 (35 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

### **OBJET : Attribution de subventions pour les manifestations 2022**

Suite à la conférence des Maires en date du 05/04/22, il est proposé d'attribution les subventions et participations aux manifestations d'envergure intercommunale de la manière suivante en 2022 :

*M. Provot, Président de l'Association l'Ordre de Tiron, ne prend pas part au vote.*

#### **i) Signature de conventions pluriannuelles pour le financement de manifestations d'intérêt communautaire**

*Les subventions accordées par la CDC concernent habituellement le financement de projets qui concourent à l'animation du territoire et dépassent le cadre strictement communal. Pour certaines d'entre elles, il est proposé la signature d'une convention pluriannuelle permettant aux associations d'anticiper leurs manifestations.*

Commune	Association	Manifestation	Subvention demandée
Thiron Gardais	Comité des fêtes	Alpine	1 500 € + spots radio + matériel (10 tentes, 2 barnums, 20 tables, 100 chaises+ Jardins)
Thiron Gardais	Médiathèque	Salon du Vintage	500 € + Spots radio + Barnums et tentes+ Jardins
Thiron Gardais	Ordre de Tiron	Cel'tiron	5 000 € + jardins

#### **ii) Manifestations exceptionnelles financées en 2022**

- Fête du Cheval Percheron à Thiron-Gardais le 15 aout 2022 : 2 000 €
- Des vies Minuscules – Théâtre de l'Argile : 3 000 €

***Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve l'attribution de ces subventions et participations, inscrit ces dépenses au budget primitif 2022 et autorise le Président à signer les conventions correspondantes.***

## **8. Vote des Budgets primitifs 2022**

Après avoir présenté les budgets, le Président préside le vote des différents budgets.

Délibération n°46-22 (36 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

#### **- Budget principal**

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le budget primitif « **Général** » de l'exercice 2022 arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	7 816 482,00	7 816 482,00
Investissement	992 720,62	992 720,62
TOTAL	8 809 202,62	8 809 202,62

Délibération n°47-22 (36 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

#### **- Budget annexe « Bâtiments d'activités »**

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le budget primitif « **Bâtiments d'activités** » de l'exercice 2022 arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	212 091,48	212 091,48
Investissement	539 760,00	539 760,00
TOTAL	751 851,48	751 851,48



**Délibération n°48-22 (36 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)**

- Budget annexe « Pôle tertiaire »

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le budget primitif « **Pôle tertiaire** » de l'exercice 2022 arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	148 164,54	148 164,54
Investissement	134 396,05	134 396,05
TOTAL	282 560,59	282 560,59

**Délibération n°49-22 (36 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)**

- Budget annexe « Maison de Santé Pluridisciplinaire »

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le budget primitif « **Maison de santé pluridisciplinaire** » de l'exercice 2022 arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	133 474,19	133 474,19
Investissement	82 741,74	82 741,74
TOTAL	216 215,93	216 215,93

**Délibération n°50-22 (36 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)**

- Budget annexe « ZA La Loupe »

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le budget primitif « **ZA La Loupe** » de l'exercice 2022 arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 112 242,01	1 112 242,01
Investissement	1 101 270,63	1 101 270,63
TOTAL	2 213 512,64	2 213 512,64

**Délibération n°51-22 (36 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)**

- Budget annexe « ZA Champrond en Gâtine »

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le budget primitif « **ZA Champrond en Gâtine** » de l'exercice 2022 arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	477 693,69	477 693,69
Investissement	474 738,73	474 738,73
TOTAL	952 432,42	952 432,42

**Délibération n°52-22 (36 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)**

- Budget annexe « ZA Thiron Gardais »

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le budget primitif « **ZA Thiron Gardais** » de l'exercice 2022 arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	569 354,47	569 354,47
Investissement	451 519,02	451 519,02
TOTAL	1 020 873,49	1 020 873,49

**Délibération n°53-22 (36 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)**

- Budget annexe « SPANC »

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le budget primitif « **SPANC** » de l'exercice 2022 arrêté comme

suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	241 909,36	241 909,36
Investissement	140 702,48	140 702,48
TOTAL	382 611,84	382 611,84

**Délibération n°54-22 (36 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)**

- Budget annexe « Interconnexion du réseau d'eau potable »

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le budget primitif « **Interconnexion du réseau d'eau potable** » de l'exercice 2022 arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	59 906,00	59 906,00
Investissement	2 709 251,50	2 709 251,50
TOTAL	2 769 157,50	2 769 157,50

**Délibération n°55-22 (36 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)**

- Budget annexe « Transports scolaires »

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le budget primitif « **Transports scolaires** » de l'exercice 2022 arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	426 852,61	426 852,61
Investissement	370 993,09	370 993,09
TOTAL	797 845,70	797 845,70

**Délibération n°56-22 (36 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)**

- Budget autonome : « Régie des Produits Terres de Perche »

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le budget primitif « Produits Terres de Perche » de l'exercice 2022 arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	127 000,00	127 000,00
Investissement	292 376,08	292 376,08
TOTAL	419 376,08	419 376,08

*Pour rappel le Budget annexe autonome 112 – Transport de personnes – Mobilité a déjà fait l'objet d'une approbation du BP 2022 lors de la séance de Conseil communautaire du 1er mars 2022.*

## **9. Dossiers Perche Ambition 2022**

**Délibération n°57-22 (36 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)**

### **OBJET : Perche Ambition M. Le Sant et Mme Ponsardin**

Deux nouveaux dossiers sont proposés au Conseil communautaire :

- **M. Jeremy Le Sant – Un Jardin à votre Image – Matériel – Vaupillon**

Monsieur Le Sant a transformé son entreprise individuelle en société en 2020 suite à une augmentation de contrat importante. Il a embauché du personnel et a construit un local à domicile. Aujourd'hui, il souhaite acquérir un véhicule de chantier motorisé pour transporter les lourdes charges sur les chantiers des particuliers.

Projet : matériel

Investissement global : 48 969 €/HT

Subvention proposée : 3 000 €

Avis du comité de pilotage : favorable.

- **Mme Anita Ponsardin – Saveurs et traditions – matériel – La Loupe**

Madame Ponsardin a repris la boulangerie de la rue de l'Église à La Loupe début 2020. Elle a fait un premier volet d'investissement dès le démarrage pour aménager un espace salon de thé. Aujourd'hui, elle souhaite investir dans du matériel pour le laboratoire.

Projet : Matériel

Investissement global : 10 800 €/HT

Subvention proposée : 3 000 €.

Avis du comité de pilotage : favorable.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'attribuer au titre du dispositif Perche Ambition :**

- **M. Jeremy Le Sant pour Un Jardin à votre Image : 3 000 €**
- **Mme Anita Ponsardin pour Saveurs et traditions : 3 000 €**
- 

Gestion des fonds Perche Ambition 2022					
Nom du pétitionnaire	Commune	Nom de l'entreprise	Activité	Montant de l'investissement	Subvention demandée (30%)
Le Sant Jeremy	Vaupillon	Un jardin à votre Image	Paysagiste	48 969	3000
Anita Ponsardin	La Loupe	Saveurs et traditions	Boulangerie	10 800	3000
<b>TOTAL 2022</b>					<b>6 000,00</b>
Enveloppe Perche Ambition					<b>20 000,00</b>
Enveloppe Perche Ambition Immo					<b>15 000,00</b>
Reliquat 2022					<b>29 000,00</b>

## 10. Fixations de tarifs pour la Régie de Produits Terres de Perche

Délibération n°58-22 (36 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

### Objet : Tarifs 2022 de la Régie des Produits Terres de Perche

Proposition de grille tarifaire déposée en séance, suite aux conclusions de la séance du Conseil d'exploitation de la Régie en date du 05/04/22.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, fixe les tarifs de la Régie des Produits Terres de Perche.**

## 11. Nouveau tarif de location du bâtiment relais de La Loupe

Délibération n°59-22 (36 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

### OBJET : Tarif de location du local 2 du bâtiment relais de la ZA de La Loupe

La CDC est propriétaire depuis le mois de mai 2021, d'un bâtiment industriel qu'elle a fait construire dans la zone d'activités des Grands Prés à La Loupe.

Ce bâtiment est composé de 4 lots dont 3 sont actuellement loués. Plusieurs visites ont été organisées pour des entreprises qui à chaque fois ont regretté que le local ne soit pas équipé d'un espace bureau et de sanitaires.

Ces travaux ont donc été réalisés en régie par les services de la CDC dans le cadre de la mutualisation des services techniques. Ils ont été estimés à 6 500 € (achat des matériaux : 5 000 € et temps agent : 1 500 €).

**Afin de compenser le coût d'aménagement du lot 2, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de modifier pour ce local, le loyer demandé en modifiant le coût au mètre carré de 4,50 € HT (délibération 91-20) à 5,50 € HT.**

## **12. Evaluations environnementales des PLUI : avenant avec le Parc Naturel Régional du Perche**

Délibération n°60-22 (36 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

### **OBJET : Evaluations environnementales des PLUI : avenant avec le Parc Naturel Régional du Perche**

La Communauté de communes Terres de Perche a prescrit deux Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux. Conformément au Code de l'Urbanisme, ces documents d'urbanisme doivent comporter un état initial de l'environnement et une évaluation environnementale.

Le Parc naturel régional du Perche et la Communauté de communes Terres de Perche ont signé une convention le 23 avril 2018 définissant les engagements réciproques pour la réalisation de l'évaluation environnementale du PLUi.

Le Parc du Perche a réalisé les états initiaux de l'environnement en 2019, puis il a engagé l'élaboration de l'évaluation environnementale des PLUi en mai 2021.

Le calendrier de réalisation des PLUi, qui doit s'articuler avec celui du SCOT, ayant pris du retard, et les PLUi étant toujours en cours, il n'a pas été possible de terminer la mission avant la fin du contrat de l'agent recruté par le PNRP.

Le Parc naturel régional du Perche se propose de terminer l'évaluation environnementale des PLUi de la communauté de communes Terres de Perche. Pour cela un avenant à la convention initiale doit être signé. Cet avenant a été délibéré en comité syndical du PNRP du 10 mars 2022.

***Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, autorise le Président à signer l'avenant avec le Parc Naturel Régional du Perche pour terminer l'évaluation environnementale. Cet avenant entraîne une compensation financière de 3 200 € TTC.***

## **13. Avenant à la DSP Enfance Jeunesse avec ELAN**

Délibération n°61-22 (36 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

### **OBJET : Avenant à la DSP Enfance Jeunesse avec ELAN**

Suite à une enquête menée auprès des familles et conformément aux conclusions des séances de la Commission Enfance Jeunesse en date du 08/03/22 et de la Commission DSP en date du 22/03/22, il est proposé au Conseil d'approuver un avenant n°2 au lot n°2 « Enfance – Jeunesse » du Contrat de concession passé avec ELAN dans les conditions suivantes :

- Ouverture des ALSH deux semaines complémentaires au mois d'août 2022 (du 1<sup>er</sup> au 05 et du 22 au 26) :
  - o La Loupe : 60 places
  - o Thiron-Gardais : 20 places
- Ouverture lors de ces deux mêmes semaines de la Maison des Jeunes à La Loupe : 24 places.

L'économie de cet avenant n°2 est la suivante :

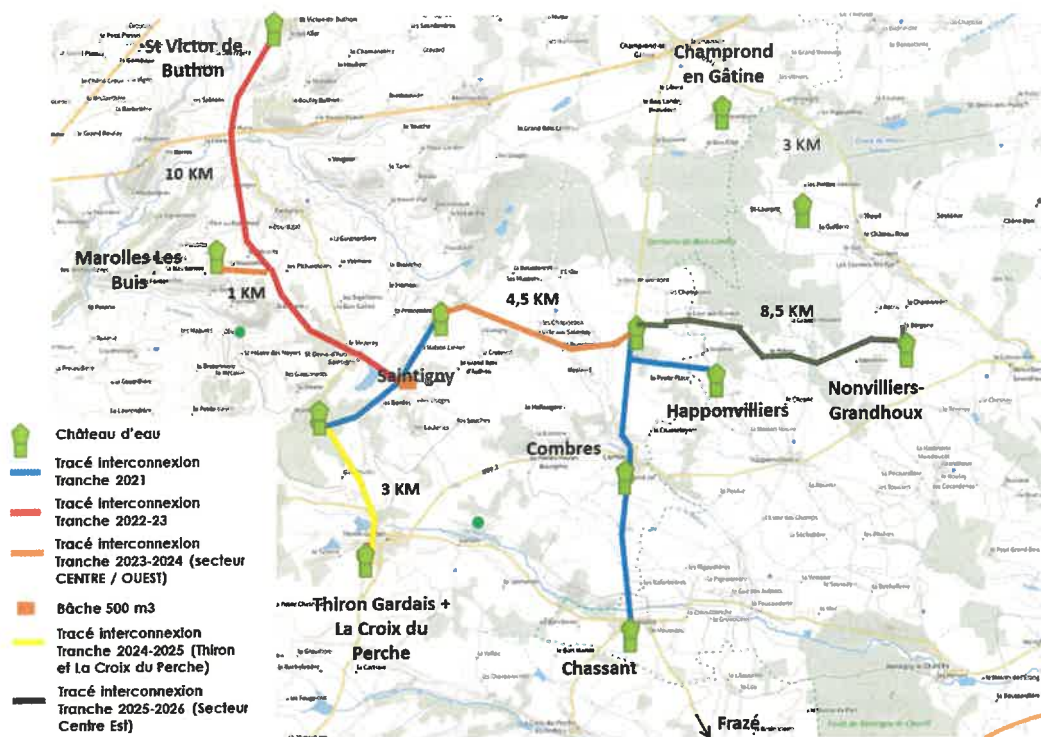
- Montant de l'avenant n°2 :
  - o Montant total : 18 308,24 €
  - o Montant contribution du concédant : **5 604,78 €**
- Montant du contrat après avenant n°2 :
  - o Montant total : 3 005 793,82 €
  - o Montant contribution du concédant : 1 076 242,74 €

Les crédits nécessaires à la passation de cet avenant sont inscrits au BP 2022.

***Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve cet avenant et autorise le Président à***

signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

### 14. Interconnexion des réseaux d'eau potable – Programme pluriannuel d'investissement



Programme de travaux Interconnexion (prix : 170€/ml comprenant tous les frais y compris MOE)							
<b>Tranche 2 (2022-2023)</b>							
Secteur	Nature des Travaux	Montant	Aides	Reste à Charge	Maître d'Ouvrage	Commentaire	Eau vendue : 292 000 m3
Sécurisation de Saint-Victor-de-Buthon	Réseau fonte DN125 mm sur 10 km (compris suppression éventuelle St Victor)	1 700 000 €	70%	650 000 €	CDC Terres de Perche	Plafond 1500000 €	Coût/m3
<b>Total</b>		<b>1 700 000 €</b>		<b>650 000 €</b>		<b>Surtaxe estimée</b>	<b>0,11 €</b>
<b>Tranche 3 (2023 -2024)</b>							
Secteur	Nature des Travaux	Montant	Aides	Reste à Charge	Maître d'Ouvrage	Commentaire	Eau vendue : 292 000 m3
Sécurisation de Marolles-les-Buis depuis la bâche de Frétigny	Réseau fonte DN125 mm sur 1 km	170 000 €	70%	51 000 €	CDC Terres de Perche		
	Réhabilitation forage Frétigny (pompage) de 20 m <sup>3</sup> /h vers bâche de Frétigny	30 000 €	70%	9 000 €	CDC Terres de Perche	Suppression captage Marolles les Buis	
Création d'une bâche à Frétigny alimentée par St Victor, Frétigny, Saint Denis d'Authou	Création d'une bâche au sol de 500 m <sup>3</sup> à Frétigny	300 000 €	70%	90 000 €	CDC Terres de Perche		
	Pose d'un groupe de pompage de 40 m <sup>3</sup> /h (ou 60m3/h) à la bâche de Frétigny	60 000 €	70%	18 000 €	CDC Terres de Perche		
Alimentation bâche de Frétigny par le forage de Nonvilliers-Grandhoux (Partie 1 Combres-Saintigny)	Réseau fonte DN 125mm sur 4,5 km	765 000 €	70%	229 500 €	CDC Terres de Perche	Suppression forage Thiron	
<b>Total</b>		<b>1 325 000 €</b>		<b>397 500 €</b>		<b>Surtaxe estimée</b>	<b>0,07 €</b>
<b>Tranche 4 (2023 -2024)</b>							
Secteur	Nature des Travaux	Montant	Aides	Reste à Charge	Maître d'Ouvrage	Commentaire	Eau vendue : 292 000 m3
Alimentation de Thiron Gardais depuis la bâche de Frétigny	Réseau fonte DN125 mm sur 3 km	495 000 00 €	70%	148 500 €	CDC Terres de Perche		Coût/m3
<b>Total</b>		<b>495 000 €</b>		<b>148 500 €</b>		<b>Surtaxe estimée</b>	<b>0,03 €</b>
<b>Tranche 5 (2025-2026)</b>							
Secteur	Nature des Travaux	Montant	Aides	Reste à Charge	d'Ouvrage	Commentaire	292 000 m3
Alimentation bâche de Frétigny par le forage de Nonvilliers-Grandhoux (partie 2 Combres-Nonvilliers)	Réseau fonte DN125 mm sur 8,5km	1 445 000 €	70%	433 500 €	CDC Terres de Perche		
Sécurisation depuis forage de Nonvilliers-Grandhoux	Création d'un puits équipés de pompage 4	174 000 €	22%	135 500 €	CDC Terres de Perche	(plafond 1500000 atteint)	
<b>Total</b>		<b>1 619 000 €</b>		<b>569 000 €</b>		<b>Surtaxe estimée</b>	<b>0,11 €</b>
		<b>5 139 000 €</b>		<b>1 765 000 €</b>			
					Redevance tranche 1		<b>0,12 €</b>
					Redevance tranche 2		<b>0,11 €</b>
					Redevance Tranche 3		<b>0,07 €</b>
					Redevance tranche 4		<b>0,03 €</b>
					Redevance tranche 5		<b>0,11 €</b>
					<b>Total</b>		<b>0,44 €</b>

**OBJET : Interconnexion des réseaux d'eau potable – Programme pluriannuel d'investissement**

Suite aux séances de la Conférence des Maires en date du 23/11/21 et de la Commission « Travaux, Equipements, Environnement, Assainissement » en date du 30/03/22, il est proposé au Conseil d'approuver le programme pluriannuel d'interconnexion des réseaux d'eau potable de la manière suivante :

- Tranche 2022-2023 : Sécurisation de Saint Victor de Buthon
- Tranche 2023-2024 : Sécurisation de Marolles les Buis, Création d'une bache à Frétigny, Alimentation de la bache par le forage de Nonvilliers-Grandhous (partie 1 : Combres/Saintigny)
- Tranche 2024-2025 : Alimentation de Thiron-Gardais depuis la bache de Frétigny
- Tranche 2025-2026 : Alimentation de la bache de Frétigny par le forage de Nonvilliers-Grandhous (partie 2 : Combres/Nonvilliers-Grandhous).

Le montant total de ces 4 tranches est évalué à environ 5 139 000 € pour un reste à charge de 1 765 000 € qui se traduirait par une augmentation progressive de la surtaxe (montant actuel de 0,12 € / m<sup>3</sup> pour l'année 2022) à compter de 2023 et jusqu'à 2025-2026 pour atteindre un montant de l'ordre de 0,44 € / m<sup>3</sup>.

*Les crédits nécessaires à la réalisation de la tranche 2022-2023 sont inscrits au BP 2022 sur le budget annexe 109 – Interconnexion eau potable.*

***Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve ce plan pluriannuel d'investissement et autorise le Président à lancer une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre relative à ce programme.***

**15. Lancement d'une étude préparatoire au transfert des compétences Eau et Assainissement**

**OBJET : Lancement d'une étude préparatoire au transfert des compétences Eau et Assainissement**

Suite aux séances de la Commission « Travaux, Equipements, Environnement, Assainissement » en date du 30/03/22, et de la Conférence des Maires en date du 05/04/22, il apparaît que :

- Les Conseils municipaux des communes se sont largement exprimés en faveur du principe de réalisation d'une étude préparatoire à ce transfert.
- La Loi 3DS promulguée le 22/02/22 :
  - ne modifie pas le délai de transfert obligatoire de ces compétences au 01/01/26
  - institue l'obligation de débats préparatoires aux transferts portant notamment sur les modes de gestion, les conditions tarifaires, la politique d'investissement, les possibilités de délégation de compétence par l'EPCI aux communes après transfert...
  - prévoit la possibilité de mobiliser plus facilement le budget principal de l'EPCI pour financer les compétences eau et assainissement (financement d'investissements, ou de la période d'harmonisation des tarifications)
  - prévoit la possibilité de maintenir des syndicats infra-communautaires par voie de délégation par la CdC.
- L'ampleur des sujets à traiter et des marges de manœuvre et de gestion permis par la Loi renforcent la nécessité de réaliser cette étude préparatoire en anticipant les calendriers.

Il est donc proposé le lancement de cette étude qui comprendra les éléments suivants :

- Phase 1 : Etat des lieux et diagnostic de l'organisation et de la gestion des services (administratif, RH et juridique, technique, financier et évaluation de la performance du service) ;
- Phase 2 : Situation des collectivités au regard de l'objectif de qualité du service-type et mise à niveau des services (définition d'un objectif de service type, comparaison des performances des services actuels avec le service type attendu, prospective de mise à niveau des services) ;
- Phase 3 : Etude des scénarii de transfert de compétence et d'organisation (proposition, comparaison, choix).

Il est proposé de lancer cette étude selon l'organisation et le calendrier suivants :

- D'ici à l'été 2022 : réalisation du cahier des charges détaillé de l'étude par les services de la CdC dans le cadre d'échanges avec les Mairies et structures gestionnaires ;
- Rentrée 2022 : Lancement de la consultation ;
- Fin 2022 : choix du prestataire, attribution du marché, sollicitation des subventions mobilisables et définition d'une règle de financement du reste à charge de l'étude en préparation des budgets 2023.
- Début 2023 : Lancement de l'étude.

***Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'approuver la réalisation de cette étude préparatoire dans les conditions ci-dessus et d'autoriser le Président à réaliser tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.***

## **16. Point relatif à la réalisation des schémas directeurs d'eau et d'assainissement**

Lors des séances de la Commission « Travaux, Equipements, Environnement, Assainissement » en date du 30/03/22, et de la Conférence des Maires en date du 05/04/22, il a également été mentionné l'intérêt de plusieurs communes pour la réalisation d'un schéma directeur d'eau et d'assainissement.

Ce schéma directeur permet de :

- disposer d'un plan informatique et topographique précis des réseaux en enrichissant les données déjà disponibles ;
- disposer d'un programme pluriannuel des travaux de réhabilitation des réseaux grâce à l'existence d'un SIG et la localisation précise des anomalies ;
- bénéficier de subventions à l'investissement (qui exigent ce schéma préalable).

Il comprend les phases suivantes :

Phase 1 : Etat des lieux - Synthèse des données aboutissant à une cartographie exhaustive des réseaux (Réalisation d'un SIG ou système d'information Géographique) avec relevés terrains.

Phase 2 : Bilan de fonctionnement et localisation des anomalies et rédaction d'un Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE).

Phase 3 : Campagnes de mesure et modélisation (eau potable) : mise en place de compteurs volumétriques, compteurs de sectorisation, points de mesure de pressions, analyse de la chloration à différents endroits du réseau, analyse du temps de séjour et lien avec problématique CVM.

Phase 4 : Gestion patrimoniale : diagnostic structurel des ouvrages et programme de renouvellement précis par tronçon de réseau et hiérarchisé dans le temps (10 à 15 ans).

***De manière totalement indépendante de l'étude liée au transfert de compétence, les communes souhaitant mutualiser la réalisation de leur schéma directeur dans le cadre de la mise en œuvre d'un groupement de commande peuvent se rapprocher des services de la CdC.***

## **17. Adhésion au GIP RECIA**

Délibération n°64-22 (35 POUR, 0 CONTRE, 1 ABSTENTION)

### **OBJET : Adhésion au GIP RECIA**

Il est proposé au Conseil d'adhérer au Groupement d'Intérêt Public Région Centre InterActive – GIP RECIA domicilié à Olivet (45). Ce GIP a été créé pour être un centre de ressources et de compétences régional autour du numérique et des technologies de l'information et de la communication, et permettre toute forme de mutualisations et de prestations de services.

Le montant de l'adhésion annuelle au GIP de : 200 €.

Cette adhésion permet ensuite d'activer à la carte différentes prestations mutualisées pouvant intéresser le fonctionnement de la CdC, notamment un service d'abonnement de téléphonie mobile à tarif très avantageux.

Le GIP peut également assurer des prestations :

- d'e-administration, de télétransmissions, de fonction de Délégué à la Protection des Données (DPO) dans le cadre de la mise en œuvre du RGPD,
- de maintenance informatique, archivage de données...

Il convient de désigner un représentant titulaire et suppléant pour siéger à l'Assemblée générale du GIP.

***Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve l'adhésion de la CdC au GIP Recia, la convention constitutive du GIP et les conditions d'adhésion, autorise le Président à signer la convention constitutive et désigne René ROUSSELLE comme représentant titulaire et Eric LEGROS comme représentant suppléant à l'Assemblée générale.***

## **18. Questions diverses**

Pour information : la Coopérative dont le projet de méthaniseur a obtenu un permis de construire à Nonvilliers Grandhoux, organise une réunion d'information le **28 avril à 18h30** à la salle des fêtes de la commune.

***L'ordre du jour étant terminé, le Président lève la séance à 20h30***

Vu pour être affiché le 21 avril 2022

Le Président  
Eric GERARD



*Les décisions du Conseil communautaire peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans les deux mois suivant leur publication.*